DLP 11-8-71 201408

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)
PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Supplément N° 1 au Bulletin N° 131 d'Août 1971 -

1971 - 25ème envoi

RENOUVELLEMENT DE TRAITEMENT APRES DES PLUIES

Des pluies orageuses violentes et souvent abondantes se sont produites dans une grande partie de la Circonscription. Dans tous les secteurs où ces chutes ont dépassé 20 mm de hauteur, il faut considérer que les produits de traitement ont été entraînés et que la protection n'est plus assurée.

Se reporter au bulletin du 26 mai (15ème envoi) dans lequel ont été donné des conseils pour le renouvellement d'un traitement, suivant différents cas à envisager.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Tordeuse orientale du pêcher :

Le troisième vol de papillon se poursuit et l'activité sexuelle des insectes demeure élevée. On observe actuellement de nombreuses pénétrations récentes dans les vergers mal protégés.

a) Protection des pêches :

Variétés à récolter entre le 20 et le 25 août : si le niveau de population est élevé dans le verger (plusieurs pousses attaquées par arbre), il est encore possible d'effectuer, dès réception, un traitement à base de Mévinphos à la dose de 50 g de matière active à l'hectolitre.

Variétés à récolter entre le 25 août et le 25 septembre : appliquer, dès maintenant, une pulvérisation avec l'un des produits cités dans l'édition générale de mars 1971 (bulletin N° 126) autre que le Mévinphos. Veiller à respecter scrupuleusement la législation concernant les limites d'emploi des pesticides.

b) Protection des pousses (pépinières et jeunes arbres en formation) :

Poursuivre la protection dans les pépinières et les vergers où la végétation demeure active.

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Carpocapse et Tordeuse orientale du pêcher :

Il a déjà été constaté le dépôt d'oeufs de Tordeuse orientale du pêcher sur des poires. En conséquence, dans le cas où un verger de poirier, de coignassier ou de pommier est mitoyen avec un verger de pêcher présentant des attaques de Tordeuse orientale, il y a lieu de choisir dorénavant un produit efficace à la fois contre le Carpocapse et contre la Tordeuse si l'on a à intervenir.

CULTURES LEGUMIERES

- Pomme de terre (Tous départements, Aveyron en particulier) :

Mildiou : Les orages des tout derniers jours de juillet puis des premiers jours d'août (celui du 6 en particulier) ont permis de nouveaux repiquages de la maladie dont les germes, dans les cultures atteintes, sont très nombreux.

Poursuivre la protection dans les cultures non destinées à un prochain arrachage. Dans celles atteintes, procéder à un défanage dès que la tubérisation sera jugée satisfaisante, afin d'éviter la contamination des tubercules.

- Tomate :

Mildiou et Alternaria : Effectuer un nouveau traitement en employant l'un des produits suivants :

- Mancozèbe (160 g de MA/hl) - Manèbe (160 g de MA/hl)
- Propinèbe (210 g de MA/hl).

- Melon :

Cladosporiose : Le temps, depuis le milieu du mois de juillet, est très favorable à ce champignon. Poursuivre la protection dans les cultures, notamment dans celles où les fruits sont en voie de croissance active (voir bulletin du 3 août).

Oïdium : Ce champignon commence à envahir de nombreuses cultures. Intervenir en soignant parfaitement l'application et en insistant particulièrement au niveau et autour des foyers.

BALMA, le 9 Août 1971

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Midi-Pyrénées",

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES"
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.